

PROGRAMME DE FORMATION CODE

Prérequis : aucun prérequis

Objectifs : Connaître les règles du code de la route (voir également le REMC - Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne)

Durée (estimée) : 6 mois

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

L'inscription devient définitive à la signature du contrat de formation à la conduite. La formation peut démarrer aussitôt que le contrat est signé.

Moyens pédagogiques :

Notre établissement d'apprentissage propose un accompagnement personnalisé et des plannings adaptés à chaque candidat, tant au code de la route qu'en conduite.

Matériels et supports pédagogiques :

- Salle de code, téléviseur, DVD code (Rousseau, Ediser, Planet Permis), Box pédagogique, livre de code, Pack web, lecteur DVD, MAGISTRO, livret d'apprentissage, bilan de formation, site internet.
- Un suivi de compétence et de résultat en salle et sur internet est possible pour le candidat et ses représentants légaux.

Modalités pédagogiques

- Séances d'écoutes pédagogiques
- Conduite sur simulateur
- Etc

Modalités et délais d'accès :

- Remplir un formulaire,
- Transmettre les documents à déposer à la préfecture - demande d'autorisation pour l'inscription au permis de conduire, délivrance du num NEPH qui permettra de passer le code, la conduite et qui sera le numéro du permis de conduire.
- Démarrage de la formation sans délai

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Auto-école drive a mis en place les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Des dispositifs pédagogiques sont élaborés et adaptés en fonction des spécificités des personnes en situation de handicap. Contactez notre référent Handicap.

Modalités d'évaluation.

- Examen blanc par autodrive
- Examen du code réalisé par la préfecture

LES THEMES

L'USAGER

C – Le conducteur : La vigilance à l'égard des autres usagers, les intervalles de sécurité, les déficiences des fonctions perceptives du conducteur.

U – Les autres usagers de la route : La vigilance à l'égard des usagers vulnérables et autres usagers de la route. Partage de la route.

D – La responsabilité : Les différents documents administratifs liés au véhicule, le permis probatoire, les principales infractions, comportement en cas d'accident, législation en matière d'accident.

LE VEHICULE

M – Eléments mécaniques et sécurité : Connaissance des principaux organes, commandes et dysfonctionnements les plus courants, contrôle technique.

S – Equipement de sécurité des véhicules : L'installation sécurisée enfants et passagers, équipements de sécurité du véhicule (ESP, ABS, AFU, REGULATEUR, LIMITEUR, GPS).

D – Précautions à prendre : Prendre et quitter son véhicule, l'installation au poste de conduite.

LA ROUTE

L – Règles de circulation routière : La signalisation routière et règles de circulation, la vitesse, positionnement sur la chaussée, l'arrêt et le stationnement, le croisement et le dépassement.

R – La route : Réglementation et comportements visibilité et adhérences réduites (jour/nuit), tunnels, chantiers. La réglementation et les comportements de conduite sur voies rapides et autoroutes.

01/09/2021

L'ENVIRONNEMENT

E - L'environnement : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement : les principes de l'éco conduite, les modes de déplacements alternatifs aux déplacements individuels.